

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/142 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AJUSTEMENTS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 23 JUIN 2016

L'An deux mille seize et le vingt-trois juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PUCCI Joseph, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à M. PUCCI Joseph
M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. CHAUBON Pierre à M. GIACOBBI Paul
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
Mme NADIZI Françoise à M. CANIONI Christophe
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel
Mme PONZEVERA Juliette à Mme CASALTA Mattea
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. de ROCCA SERRA Camille à ROSSI José
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
M. TOMA Jean à Mme MURATI-CHINESI Karine

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

ORSONI Delphine, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

Filière et cadre d'emplois	Catégorie	Nombre de postes créés	Grades concernés
<u>Filière administrative :</u> - Attaché Territorial	A	3	Attaché, Attaché principal, Directeur territorial.

ARTICLE 2 :

PRECISE que la rémunération de ces personnels sera financée à hauteur de 50 % par les crédits d'assistance technique du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 juin 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le bilan de la programmation 2007-2013 spécifié dans le Programme Opérationnel CORSE FEDER FSE 2014-2020 a fait ressortir la nécessité d'améliorer l'assistance des bénéficiaires au niveau du montage des projets européens.

La gestion administrative de ce type de projets est en effet complexe ; elle est souvent effectuée au détriment d'un accompagnement efficace des porteurs de projets.

Ce constat risque d'être renforcé au titre de la programmation 2014-2020 qui impose de nouvelles exigences en matière de contrôle, de suivi et de régularité de la dépense.

En effet, les programmes européens ont pour point commun un haut degré de sélectivité. Ils nécessitent un savoir-faire et une expérience pour parvenir à mobiliser des financements.

C'est pour remédier à ces difficultés et faciliter également le travail d'instruction des services, qu'il est proposé dans le nouvel organigramme de la CTC la mise en place d'une cellule d'aide au montage des projets européens.

Cette cellule, rattachée au directeur des affaires européennes et internationales de la CTC, interviendra sur les projets relevant du **Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020**.

Il est proposé d'affecter **trois personnes** au sein de celle-ci, dont la rémunération sera financée à hauteur de 50 % par les crédits d'assistance technique du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020.

Je vous précise que le financement a été confirmé au Pré-Corepa du 13 juin 2016.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation la création de 3 postes de catégorie A - filière administrative.

Il est à noter que cette cellule ne doit pas se substituer aux services instructeurs responsables de l'instruction réglementaire et technique des dossiers, mais son intervention doit uniquement se limiter à l'aide au montage du projet, à savoir :

1) Le conseil et l'accompagnement dans la définition des projets

- Fournir l'ensemble de la documentation concernant le programme (Guides, formulaire de demande d'aide, critères de sélection, modèles de convention, kit de publicité....)
- Identifier sur le PO FEDER FSE 2014-2020 la mesure adaptée au projet et réorienter le cas échéant le porteur de projet vers d'autres programmes européens plus appropriés.

- Vérifier l'adéquation du projet par rapport à la mesure pressentie.
- Apporter des précisions sur le contenu de la mesure du programme (objectifs, conditions, critères de sélection, indicateurs, plan de financement, actions et dépenses éligibles....).

2) L'aide au montage de projets européens

- Assister le porteur de projet dans la phase de rédaction du formulaire de demande d'aide.
- Rappeler les principales exigences au niveau du suivi des projets européens pour une meilleure appropriation des procédures.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.